

Observations de l'UNIOPSS sur le rapport du CNIS « Niveaux de vie et inégalités sociales », Assemblée plénière 18 décembre 2006.

L'Uniopss, en tant que membre du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) au titre des associations de santé, d'action sociale et médico-sociale, a souhaité saluer la qualité du travail effectué par le groupe chargé de l'élaboration du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales » au sein duquel Madame Join-Lambert représentait l'Uniopss. Ce rapport devrait en effet permettre d'élaborer un meilleur diagnostic sur la situation des inégalités sociales.

D'une manière générale, l'Uniopss se réjouit que la question des inégalités sociales soit abordée dans toutes ses dimensions (revenu, patrimoine, logement, santé, travail et emploi, etc).

Plus précisément, le rapport propose de nombreuses avancées dans la connaissance des inégalités sociales que l'Uniopss souhaite voir être effectivement mises en oeuvre. L'Uniopss entend soutenir plus spécifiquement les éléments suivants :

- l'accentuation de l'effort pour mieux cerner les populations mal couvertes par le dispositif statistique actuel ;
- l'intégration de données fiables sur le patrimoine et leurs revenus dans la mesure des inégalités sociales ;
- l'intégration de données fines sur les inégalités sociales au niveau local (région, département et infra si possible). Ce dernier point est important pour le milieu associatif qui doit s'adapter au contexte de la décentralisation. L'Uniopss tient à indiquer que dans les domaines de l'aide sociale transférés aux collectivités locales, le milieu associatif n'a pas toujours accès aux données utiles.

Par ailleurs, l'Uniopss souhaite qu'un suivi régulier des propositions du rapport soit assuré non seulement dans le cadre de l'Interinformation « statistiques sociales » mais aussi lors des formations spécifiques pour ce qui concerne les éléments plus sectoriels du rapport. La formation « santé-protection sociale » pourrait suivre les questions concernant son champ, par exemple pour ce qui est de l'inégale répartition territoriale des établissements sanitaires et sociaux.

Enfin, l'Uniopss souhaite tout particulièrement montrer son attachement à l'importance de disposer d'informations statistiques régulières, accessibles et actualisées. Les inégalités sociales doivent faire l'objet d'indicateurs avancés afin d'éclairer le débat public qui se centre de fait souvent sur des données déjà en décalage avec l'actualité. Précisons que s'agissant de la pauvreté, les indicateurs avancés devront faire l'objet d'un examen prioritaire dans le cadre de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES).